

La France aurait-elle déjà acté la submersion du littoral ?

Le gouvernement souhaite améliorer la cohésion nationale, en créant une nouvelle agence pour remédier aux disparités constatées sur les territoires et cela est tout à fait louable. Les événements récents ont fait apparaître de grandes inégalités au sein de nos territoires et nous pensons nécessaire de trouver les moyens de rétablir plus d'équité.

Il est toutefois inadmissible que la composition de cette nouvelle instance, en n'identifiant pas spécifiquement de représentant du littoral, laisse de côté 6 millions d'habitants, vivant dans les territoires littoraux de la France hexagonale et des Outre-mer, sur des espaces qui vont des rivages de la mer jusqu'à cinquante à soixante kilomètres des côtes.

Le gouvernement actuel ferait-il preuve de méconnaissance de l'histoire maritime et de la géographie française ?

A-t-il oublié qu'en 1986 le Parlement a voté unanimement une loi, la loi Littoral, qui a donné un statut particulier à ce littoral pour mieux le valoriser et le protéger, tant il est spécifique, du fait de son identité terrestre et maritime, et du caractère exceptionnel de son patrimoine au sens le plus large.

Comment ignorer l'importance de ces zones côtières ?

Alors que tous les rapports scientifiques mettent en évidence le rôle essentiel de l'océan pour réguler le climat, que les mêmes rapports soulignent l'importance des interactions entre les activités terrestres et la mer.

Alors que l'économie bleue est devenue un concept qui reflète les multiples activités traditionnelles, liées aux ports de commerce et de pêche, au tourisme et à celles, très innovantes, des nouvelles ressources et énergies marines.

Alors que la très riche biodiversité, dont une grande partie reste encore à découvrir, est un élément essentiel de notre survie sur la planète.

A la veille des Assises de l'Économie de la mer, au lendemain des dix ans du Grenelle de la mer, les discours et les vœux sont en décalage complet avec un tel oubli, que les jeunes générations, encore une fois, ne nous pardonneront pas.

Nos gouvernants estiment-ils que le littoral se réduit aux activités balnéaires et qu'il n'est pas besoin de penser à l'avenir d'un nouveau tourisme durable, mieux réparti entre nos territoires de France hexagonale et d'Outre-mer, pour veiller à la préservation de notre patrimoine tant convoité ?

L'attractivité croissante des littoraux dont la densité de population est deux fois et demie supérieure à la moyenne française ne nécessite-t-elle pas de réfléchir aux grandes disparités sociales et économiques présentes aussi sur ces territoires ?

La question des migrants qui arrivent par la mer, ou se concentrent près des côtes dans l'espoir de traverser la Manche, ne relève-t-elle pas de la cohésion nationale ?

Le besoin de préserver ces zones qui abritent des richesses écologiques alors qu'elles sont soumises à de plus en plus de contraintes physiques en lien avec le changement climatique serait-il oublié ?

Les préconisations attendues et les solidarités à prévoir ne sont-elles pas dignes d'une réflexion qu'il conviendrait de partager ensemble au niveau national ?

Pour toutes ces raisons, la modification du décret du 18 novembre 2019 portant création et composition de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, est une exigence pour remettre de la cohérence entre les discours et les actes, et redonner au littoral, ainsi qu'à tous ses acteurs, la juste place qu'ils doivent naturellement avoir.